



## TRIBUNAL SCHILTIGHEIM

CS 70097

10 rue du Tribunal

67302 SCHILTIGHEIM CEDEX

Tél : 0388192782 Fax: 0388192794

### REGISTRE DES ASSOCIATIONS DE SCHILTIGHEIM

## RECEPISSE

Le greffier soussigné ATTESTE avoir reçu :

- une déclaration en vue de l'inscription au Registre des Associations
  - le procès-verbal de l'Assemblée Générale Constitutive du 07/04/2022
  - les statuts datés du 07/04/2022,
- un original et une copie de chaque document

le tout concernant l'association dénommée :

**ASSOCIATION POUR L'EPANOUISSEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DES JEUNES AU TOGO  
A.E.D.J**

dont le siège est à 67800 HOENHEIM 22 rue de la Ville

En foi de quoi, j'ai délivré le présent récépissé à :

Monsieur Yao ADZAWLO  
22 rue de la Ville 67800 HOENHEIM

et communiqué une copie du dossier à Monsieur le Préfet du Bas-Rhin à STRASBOURG CEDEX conformément à l'article 61 du Code Civil Local.

Extrait du Code Civil Local : ART.61 - Si la déclaration est admise, le Tribunal doit la communiquer à l'autorité administrative compétente.

ART.62. - Si l'association est fondée sur une cause ou en vue d'un objet illicite, contraire aux lois, aux bonnes mœurs ou qui aurait pour but de porter atteinte à l'intégrité du territoire national et à la forme républicaine du Gouvernement, sa dissolution est prononcée par le tribunal judiciaire, sur saisine de l'autorité administrative compétente, sur requête du ministère public ou de tout intéressé.

SCHILTIGHEIM, le 03/05/2022  
le greffier

